

UNE RESIDENCE-MISSION

« Enseignement artistique »

En direction d'artistes ou collectifs d'artistes en vue de 4 résidences-missions menées en faveur des habitants de CŒUR d'ESSONNE AGGLOMERATION prenant place dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) pour l'année 2018-2019 sur la thématique suivante : **L'ALTERITE**

APPEL A CANDIDATURE

Cadre de la résidence-mission

Cœur d'Essonne Agglomération a engagé en 2017 pour trois ans un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et l'Académie de Versailles par la signature d'un Contrat Local d'Éducation Artistique, en partenariat avec le département de l'Essonne.

Dans ce cadre, quatre résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2018-2019. Portées par les équipements culturels de Cœur d'Essonne Agglomération (Pôle Enseignement Artistique - Réseau des conservatoires, Réseau des Médiathèques, Théâtre Brétigny, CAC Brétigny), les résidence-missions sont menées en faveur des habitants du territoire et plus particulièrement de la jeunesse, à partir d'un réseau d'établissements scolaires, d'associations et de structures culturelles, sociales, socioculturelles, économiques et éducatives de Cœur d'Essonne Agglomération.

Définition du territoire

Cœur d'Essonne Agglomération est située au sud de Paris et en plein cœur du département de l'Essonne et formée de 21 communes : Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Brétigny-sur-Orge, Egly, Fleury-Merogis, Guibeville, la Norville, le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, sur une superficie de 132 km², comptant 202.823 habitants.

Elle constitue un territoire équilibré entre « ville et campagne » structuré autour de la vallée de l'Orge et de la ligne C du RER.

Cœur d'Essonne Agglomération dispose de multiples compétences (le développement économique, l'emploi, le logement, les transports) et notamment la gestion d'équipements culturels et sportifs : avec 13 médiathèques communautaires (auxquelles s'ajoutent 7 médiathèques municipales intégrées dans un réseau commun), 4 équipements culturels communautaires (Le CAC Brétigny, centre d'art contemporain, Le Théâtre Brétigny – scène conventionnée, le théâtre de l'Arlequin et l'Espace Marcel Carné, théâtre et cinéma), 3 conservatoires communautaires.

La politique culturelle de l'agglomération s'appuie sur les équipements culturels organisés en pôles, ceux-ci sont naturellement désignés comme coordonnateurs des résidences dans leurs champs d'intervention respectifs (Lecture publique, Conservatoires, Arts visuels, Spectacle vivant).

Définition de la résidence-mission

> Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle par des actions territoriales en faveur des habitants des villes de Cœur d'Essonne Agglomération (en particulier des jeunes et des enfants, et au-delà, de leurs familles, dans leurs différents temps), dans une démarche participative et immersive.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'enjeu principal de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les bénéficiaires, dans une logique de collaboration ou de co-création, sans obligation de production d'œuvre.

Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, l'artiste-résident ou le collectif d'artistes donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Ces actions doivent permettre à un grand nombre de bénéficiaires, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident ou du collectif d'artistes.

A l'école, ces actions doivent s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, articulant temps d'enseignements et hors temps d'enseignements, et contribuer ainsi à leur réussite.

L'artiste-résident ou le collectif d'artistes s'appuie sur des équipements culturels référents, définit avec les partenaires du territoire un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...).

> Objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Cœur d'Essonne Agglomération d'appréhender les arts et la culture par la rencontre avec des artistes ;
- Encourager et accompagner la pratique et l'expression artistique individuelle et collective des habitants, en particulier celle des jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) ;
- Développer l'esprit critique, la compréhension des enjeux de société, le partage des connaissances et la transversalité des champs artistiques ;
- Favoriser l'ouverture aux autres et le vivre ensemble par l'intermédiaire de rencontres intergénérationnelles, de croisements inter-structures ou tout autre forme de rencontre
- Favoriser la réussite des élèves par une démarche de projet interdisciplinaire en appui sur la pratique artistique et la pratique culturelle, au cœur du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- S'adresser à des publics nouveaux et/ou en dehors de contextes captifs. Croiser et élargir les publics. Une attention particulière sera portée aux habitants éloignés de

l'offre culturelle, aux établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire et aux quartiers relevant de la politique de la ville.

Le socle commun des quatre résidences-missions sera la notion d'**Altérité** dans sa compréhension la plus large.

Chaque champ esthétique convoqué (littérature et arts du langage, arts visuels, spectacle vivant, musique et chants...) fournit une ample matière pour étudier le rapport à l'autre et ses représentations et nourrir ainsi des modalités de partage, de rencontre et de transmission.

> **Déroulement**

La résidence se décompose en deux étapes :

- *une période d'appropriation* du territoire d'une durée d'un mois fractionné ;
- *une période de réalisation* du projet d'une durée de trois mois continus ou discontinus.

Durant *la période d'appropriation*, l'artiste ou le collectif d'artistes résident co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics.

L'artiste ou le collectif d'artistes résident conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

En ouverture de ce mois d'appropriation, pour les publics scolaires, l'Éducation nationale invitera les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les Conseillers Pédagogiques de circonscriptions, les chefs d'établissements et les référents cultures à une réunion où les porteurs du CLEA présenteront les artistes ou les collectifs d'artistes sélectionnés, ce qui facilitera la co-construction des projets par les artistes et les équipes pédagogiques.

À l'issue du mois d'appropriation, un temps de formation et de sensibilisation conduit par les artistes ou les collectifs d'artistes et réunissant les enseignants et les autres acteurs des structures impliquées sera proposé.

La *période de réalisation* du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur cinq mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec les bénéficiaires, dans un souci de cohérence et de synergie sur l'ensemble du territoire concerné.

Une restitution finale, rassemblant tous les participants, leur famille et entourage témoigne de la résidence-mission, du geste artistique transmis aux différents groupes impliqués. Ce temps fait l'objet d'une co-construction entre l'artiste ou le collectif d'artistes et l'équipement culturel référent.

> **Des équipements culturels référents**

En lien avec son projet global, l'artiste ou le collectif d'artistes résident sera accompagné par un équipement culturel du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (Cf. annexe).

Ces équipements référents, coordonnateurs des résidences-missions sont des lieux ressources pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les bénéficiaires.

Ils doivent pouvoir diffuser des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, stimuler et accueillir l'expression des habitants.

Les équipements référents de la résidence-mission est :

Les conservatoires - Enseignement artistique

- (cf présentation en annexe)

Mise en œuvre des résidences-missions

> Période et durée des résidences-missions

La période de résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

Résidence-mission Enseignement Artistique :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et juillet 2019

> Conditions financières et moyens mis à disposition

Chacun des quatre artistes ou collectifs d'artistes sélectionnés bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident ou du collectif d'artistes, existante et disponible, seront étudiés sur la base d'un budget prévisionnel, validé par la Direction culture de l'agglomération.

Deux emplois de médiation sont dédiés, dans les équipements, au suivi des résidences-missions.

Chacun des artistes retenus doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Les conditions d'hébergement seront examinées au cas par cas, selon les nécessités.

> Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Direction culture de l'agglomération et de chaque artiste accueilli sera signé avant le début de chacune des résidences.

Accompagnement et pilotage des résidences-missions

Le Réseau des Médiathèques – Lecture publique, le Pôle Enseignement Artistique, le Théâtre Brétigny et le CAC Brétigny ont été désignés pour être les coordonnateurs de ces résidences-missions.

Au sein de chaque équipement, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de chaque résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection de quatre artistes ou collectifs d'artistes, la bonne mise en œuvre et le suivi général des résidences-missions. Il rassemble un élu concerné, des représentants de la direction de la culture, de la direction de l'action sociale et de la direction du développement économique de Cœur d'Essonne Agglomération, les responsables des équipements référents, un ou plusieurs représentants de la DRAC Île-de-France, du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Éducation Nationale (la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant, un conseiller

DAAC en fonction des domaines artistiques concernés, la chargée de mission EAC à la DSDEN de l'Essonne, un Inspecteur de l'Éducation nationale ou son représentant).

Modalités de candidatures

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché quatre artistes ou collectif d'artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine, une expérience significative dans le domaine de la co-création ou de la médiation avec le public.

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants l'équipement culturel référent :

- un dialogue entre le projet pédagogique des conservatoires et les disciplines artistiques enseignées (théâtre, musique et danse) pour le pôle Enseignement artistique

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae mettant notamment en valeur des expériences de médiation, de rapport aux publics ;
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste et de sa production existante ;
- une lettre de motivation ;
- une note d'intention présentant les premières orientations artistiques du projet proposé, se fondant sur la thématique de l'Altérité et les particularités du territoire, en lien avec l'équipement culturel référent dédié à la résidence-mission pour laquelle l'artiste candidate ;
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence ;
- un compte-rendu détaillé d'une action déjà conduite avec des publics.

Les artistes candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) du permis de conduire et disposer d'un véhicule.

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (format PDF exclusivement) et en un seul document.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à adresser pour au plus tard le 27 juin 2018 par envoi électronique ou postal aux adresses suivantes :

Pôle Enseignement artistique

A l'attention de Mathias Dinot et Corentin Fourmond

Cœur d'Essonne Agglomération

La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry

91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex

Mathias DINOT : 01 69 72 13 69 et M.DINOT@coeuressonne.fr

Corentin FOURMOND : 01 69 25 37 36 et c.fourmond@coeuressonne.fr

Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le 3 juillet 2018.

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Le candidat retenu devra présenter son projet lors d'une réunion à destination des partenaires du territoire **début septembre 2018**

Pour plus d'informations :

Pôle Enseignement artistique

A l'attention de Mathias Dinot et Corentin Fourmond

Cœur d'Essonne Agglomération

La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry

91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex

Mathias DINOT : 01 69 72 13 69 et M.DINOT@coeuressonne.fr

Corentin FOURMOND : 01 69 25 37 36 et c.fourmond@coeuressonne.fr

ANNEXE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1 Présentation des équipements

Le Pôle Enseignement artistique compte trois conservatoires répartis sur trois communes au sud du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

Ils proposent des cours de musique, danse et théâtre dès 4 ans. Leurs équipes pédagogiques organisent chaque année des projets d'envergure et/ou communs.

Les conservatoires communautaires de Cœur d'Essonne Agglomération ont pour vocation de contribuer à la sensibilisation et à l'éducation artistique de chacun. Un enseignement riche et varié est dispensé par une équipe pédagogique professionnelle, diplômée et de qualité, conduisant ainsi à une pratique amateur autonome. Cet enseignement est organisé conformément aux principes fondamentaux des schémas d'orientation pédagogique élaborés par le Ministère de la Culture et de la Communication.

2 Lien entre la résidence et les conservatoires

Le pôle enseignement artistique cherche à favoriser la démocratisation des conservatoires en dédramatisant l'apprentissage de la musique, du théâtre et de la danse. Il s'agit de faire accéder au plus grand nombre, de tout âge, en situation de handicap, à l'immense variété des disciplines artistiques enseignées. L'ambition est de donner le goût de la pratique artistique, d'ouvrir la curiosité, d'oser la fréquentation des lieux et des événements culturels. Contribuer à réduire ainsi, durablement, les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Cette ouverture contribuera à intégrer dans le réseau des conservatoires de Cœur d'Essonne Agglomération les treize équipements d'enseignement artistique du territoire municipaux ou associatifs.

3 Attendus spécifiques de la résidence-mission aux équipements d'enseignement artistique

La thématique globale de « l'altérité » sera déclinée dans les conservatoires autour de la notion de la rencontre avec l'autre et plus précisément autour du rythme.

Le rythme dans toutes ses formes d'expression : le rythme des mots, ponctué par la musique, la voix ou la prononciation, en vers ou en prose, le rythme des sons, qui mélangerait musique et chant, ou encore le rythme du mouvement, qui mettrait en scène le corps mais aussi les musiciens avec leurs instruments ou les comédiens avec les décors...

Le projet devra s'organiser tant avec différentes structures (scolaires, jeunesse, sociales, handicap, ...) du territoire que pendant les cours collectifs des conservatoires et permettre l'accessibilité au public éloigné tant physiquement que culturellement de se rapprocher des conservatoires, et ainsi désacraliser le site.

Dans cette perspective, le pôle enseignement artistique recherche un collectif d'artistes pluridisciplinaires s'intéressant aux trois disciplines que sont la musique, le théâtre et la danse autour du thème « le rythme ».

Les attendus spécifiques concernant l'artiste ou la compagnie sont :

Proposer des gestes artistiques à des publics éloignés et/ou empêchés.

Etre capable de s'adresser à un public jeune et de divers horizons.

Créer et renforcer des liens tant entre les élèves des conservatoires et des établissements eux-mêmes qu'avec les non usagers.

Proposer un projet s'inscrivant en complémentarité des enseignements dispensés par les conservatoires.

Co-construire, co-inventer, co-concevoir seront les fils conducteurs des ateliers organisés et proposés à l'attention des jeunes publics.

Le pôle reste ouvert à tout artiste(s) ou collectif d'art vivant ou d'art visuel.

Cette résidence vise à renforcer les liens entre les conservatoires situés sur le territoire, mais surtout l'accession pour tous à l'art et à la culture.

*« Un élève n'est pas un vase qu'on remplit mais un feu qu'on allume »
Montaigne*